

Procès-verbal de l'Assemblée communale extraordinaire du lundi 2 juillet 2018 à 20h00

Président : M. Didier Torti
 Secrétaire : M. Vincent Chételat, secrétaire communal

Cette assemblée a été convoquée par publication dans le Journal Officiel n° 22 du mercredi 6 juin 2018 et par circulaire tous-ménages.

Les membres du Conseil communal sont tous présents. Vingt-sept citoyennes et citoyens sont venus assister aux débats.

Monsieur le président déclare l'Assemblée ouverte et souhaite la bienvenue aux membres de l'Autorité communale. Puis, il propose Madame Mireille Redersdorff et Monsieur Thierry Sautebin qui sont nommés tacitement pour fonctionner en qualité de scrutateurs.

Monsieur le président donne ensuite lecture de l'ordre du jour publié sur la convocation :

1. Approuver le procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire du 14 mai 2018 publié sur le site internet de la Commune, www.bourrignon.ch. Il peut également être consulté au Secrétariat communal de Develier ;
2. Approuver la modification du règlement d'organisation et d'administration du 26 mars 2012 ;
3. Décider l'ouverture d'un crédit de Fr. 160'000.00 pour la rénovation de l'immeuble, Route Principale 38, à couvrir par voie d'emprunt ;
4. Décider l'ouverture d'un crédit de Fr. 35'000.00 pour la construction d'une chambre de partage dans le cadre de la connexion de Lucelle au réseau d'eau de Bourrignon, à couvrir par la réserve du Service des eaux.

1. Procès-verbal

Le procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire du lundi 14 mai 2018 a été publié sur le site internet de la Commune. L'Assemblée ne demande pas sa lecture.

L'Assemblée passe au vote à main levée et approuve, à l'unanimité, le procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire du 14 mai 2018 avec remerciements à son auteur.

2. Approuver la modification du règlement d'organisation et d'administration du 26 mars 2012

Monsieur Didier Torti passe la parole à Monsieur Michel Eggenschwiler, maire, pour la présentation de ce point de l'ordre du jour. La modification de ce règlement consiste à changer l'article 64 en ce sens :

Article 64 actuel	Nouvel article 64 proposé
Les fonctionnaires ou employés communaux à plein temps ou auxiliaires cessent obligatoirement leur fonction lorsqu'ils atteignent l'âge de l'AVS.	Les employés communaux à plein temps cessent obligatoirement leur fonction lorsqu'ils atteignent l'âge de l'AVS.

Le Conseil communal motive cette modification afin de pouvoir bénéficier des connaissances du personnel auxiliaire indépendamment de l'âge. En effet, il est difficile de trouver des personnes pour occuper les fonctions, telle que celle de fontainier par exemple.

Monsieur Didier Torti ouvre la discussion.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

L'Assemblée passe au vote à main levée et accepte, à l'unanimité, la modification du règlement d'organisation et d'administration du 26 mars 2012, telle que présentée.

3. Décider l'ouverture d'un crédit de Fr. 160'000.00 pour la rénovation de l'immeuble, Route Principale 38, à couvrir par voie d'emprunt et donne compétence au Conseil communal pour la consolidation

Monsieur le président passe la parole à Monsieur Francis Grillon, conseiller communal en charge de ce dossier. A la suite de l'acquisition de bâtiment, Route Principale 38, le Conseil communal propose à l'Assemblée une demande de crédit pour des travaux de rénovation. La récapitulation des coûts est la suivante :

Travaux		Montant
Réfection de la toiture	Fr.	30'000.00
Ferblanterie	Fr.	7'500.00
Echafaudage	Fr.	5'450.00
Réfection de la façade	Fr.	12'300.00
Cave et divers	Fr.	8'000.00
Peinture intérieure	Fr.	13'000.00
Peinture taille de fenêtres et portes	Fr.	3'500.00
Chauffage à pellets et panneaux solaires thermiques	Fr.	69'500.00
Electricité	Fr.	1'000.00
Aménagements extérieurs	Fr.	5'000.00
Divers petits travaux intérieurs	Fr.	2'000.00
Imprévus	Fr.	2'750.00
Total	Fr.	160'000.00

Monsieur Didier Torti remercie Monsieur Francis Grillon et ouvre la discussion.

Madame Chantal Charmillot demande si des volets seront posés. Cela n'est pas prévu pour l'instant.

Monsieur Ernest Müller demande s'il sera possible de rénover les parties agricoles du bâtiment. Oui cela sera possible et sera étudié ultérieurement.

Madame Mireille Redersdorff souhaite connaître l'avenir de cette habitation et si elle sera louée rapidement. Effectivement, des personnes sont intéressées et ont signés un engagement concernant cette location. Cependant, Madame Mireille Redersdorff est tout de même surprise de devoir voter un crédit pour des travaux de rénovation alors que ceux-ci auraient pu être prévus lors de l'achat de la maison au mois de décembre 2017. Elle ajoute également que le Conseil communal avait mentionnée lors de l'Assemblée du 18 décembre que cet appartement était louable de suite. Monsieur Michel Eggenschwiler explique que le Conseil communal a jugé bon de réaliser des travaux de rénovation afin que cet appartement réponde à ce qui se fait sur le marché de l'immobilier.

Monsieur Joseph Girardin demande si le loyer a été fixé. En raison des négociations en cours, les Autorités communales ne souhaitent pas divulguer de prix mais le loyer prévu couvrira les charges financières de la maison.

Monsieur Joseph Girardin demande si le projet de chauffage a été calculé pour l'ensemble de la maison. Oui c'est le cas. Le dimensionnement de l'installation pourra chauffer d'autres logements si la partie grange sera aménagée.

Madame Dominique Müller souhaite savoir s'il y a réellement quelqu'un qui est intéressé. Elle trouve déplorable que le Conseil communal revienne avec une demande de crédit pour des travaux de rénovation. Monsieur Marcel Ackermann précise que le logement est effectivement habitable mais les Autorités communales profitent de cette occasion et de l'intérêt du couple intéressé à la location pour réaliser ces travaux.

Monsieur Emile Lachat demande que des volets soient posés et en fait une proposition d'amendement.

Monsieur Joseph Girardin propose de voter le crédit présenté ce soir et de voir s'il est possible d'exécuter ces travaux avec le crédit voté. Monsieur Emile Lachat et Le Conseil communal se rallie à cette demande.

Monsieur Gérald Charmillot souhaite savoir pourquoi le Conseil communal n'a pas donné suite à la demande d'une famille pour racheter cette maison. Pour diverses raisons, le Conseil communal n'a pas voulu vendre cette maison à cette famille, notamment en raison de certaines exigences. Toutefois, Monsieur le Maire tient à préciser que toutes les informations ont été données à cette famille.

Monsieur Ernest Müller demande si l'isolation du toit est prévue. Non car la dalle au-dessus de 1^{er} étage fait office d'isolant.

Madame Dominique Müller demande s'il n'est pas prématuré de refaire la façade en raison des travaux prévus dans la traversée du village. Le Conseil communal est d'avis que les travaux peuvent être réalisés tout de suite.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

L'Assemblée passe au vote à main levée et accepte, par 24 oui contre 3 non, l'ouverture d'un crédit de Fr. 160'000.00 pour la rénovation de l'immeuble, Route Principale 38, à couvrir par voie d'emprunt.

4. Décider l'ouverture d'un crédit de Fr. 35'000.00 pour la construction d'une chambre de partage dans le cadre de la connexion de Lucelle au réseau d'eau de Bourrignon, à couvrir par la réserve du Service des eaux

Monsieur le président passe la parole à Monsieur Kevin Bieri, conseiller communal en charge de ce dossier. La Commune de Pleigne a demandé à la Commune de Bourrignon de pouvoir connecter Lucelle au réseau d'eau de Bourrignon. Le Conseil communal est favorable à ce projet car la livraison de cette eau est supportable pour le réseau d'eau communal. La Commission de l'eau et le Conseil communal ont proposé à la Commune de Pleigne de prendre en charge la construction d'une chambre de partage qui se trouvera vers la station de pompage. Dans les négociations avec la Commune de Pleigne, un montant de Fr. 30'000.00 a été prévu. Le prix de l'eau est fixé à Fr. 2.00/m³ jusqu'à la fin de cette année. Ensuite, un nouveau prix du m³ sera fixé.

Monsieur Didier Torti remercie Monsieur Kevin Bieri et ouvre la discussion.

Madame Chantal Charmillot est étonnée de la procédure liée à ce dossier. Pourquoi le Conseil communal n'a pas passé cette demande en Assemblée communale et pourquoi participer financièrement au projet de la commune de Pleigne. Le Conseil communal propose justement ce projet à l'Assemblée de ce soir et justifie sa participation financière en expliquant que les installations nécessaires à ce raccordement qui se trouvent sur le territoire de Bourrignon appartiendront ainsi à la Commune de Bourrignon.

Monsieur Joseph Girardin trouve plutôt ce projet très bien car cette vente supplémentaire d'eau sera profitable aux comptes communaux.

Monsieur Marcel Ackermann rappelle que le principe appliqué par les Autorités communales dans ce dossier est le même pour toutes les ventes d'eau hors de la Commune.

Monsieur Rémy Koller est également très satisfait de ce projet et soutient le Conseil communal.

Monsieur Ernest Müller explique, en tant que fontainier, que cette vente d'eau supplémentaire est une chance pour la Commune de compenser les volumes d'eau qui ne sont plus vendus.

Monsieur Ackermann, en tant que président de la Fondation St-Catherine, remercie les Autorités communales pour avoir présenté cet objet en Assemblée. Il donne également quelques informations sur le projet, notamment sur le fait que les propriétaires de Lucelle participent également financièrement à ce projet.

Monsieur Gérald Charmillot demande des précisions quant à la décision de la Commune de Pleigne qui a fait mention de la contribution de la Commune de Bourrignon dans son message. Le versement de la participation de la Commune de Bourrignon était bien évidemment dépendant de la décision de l'Assemblée communale de ce jour.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

L'Assemblée passe au vote à main levée et accepte, par 26 voix et 1 abstention, l'ouverture d'un crédit de Fr. 35'000.00 pour la construction d'une chambre de partage dans le cadre de la connexion de Lucelle au réseau d'eau de Bourrignon, à couvrir par la réserve du Service des eaux.

La parole n'est pas demandée, le président lève la séance à 20h55, en présence de vingt-sept personnes, membres de l'Autorité compris. Il souhaite une belle fin de soirée à toutes et tous ainsi qu'un bel été.

Au nom de l'Assemblée communale

Le président :

Didier Torti

le Secrétaire

Vincent Chételat